

Le binôme agent-élu – La situation du SIGIV

Témoins : Benoit SAVY (président du SIGIV et président de la Communauté de Commune de Charente Limousine) et Nicolas THUAIRE (directeur du SIGIV)



Résumé du témoignage :

La naissance d'une structure

Identifié comme un facteur déclencheur, les élus du territoire se sentaient concernés par la thématique d'envahissement par les jussies qui questionnait notamment l'impact sur son célèbre festival de danses du monde à Confolens. Benoit SAVY, alors maire de son village, s'est investi au côté d'autres élus dans la structuration d'une réponse à l'échelle du bassin appuyé par l'EPTB Vienne cherchant à structurer les territoires vierges en maîtrise d'ouvrage. Le syndicat Goire Issoire et Vienne en Charente Limousine (16/87) est né en 2014. Reconnu pour ses connaissances universitaires et ses compétences sur le sujet de l'eau par ses pairs, Benoit SAVY en a été élu président et a organisé le recrutement d'un premier technicien, Nicolas THUAIRE, aujourd'hui devenu directeur.

Une connaissance et une confiance mutuelle construite et consolidée avec le temps.

Le syndicat s'est constitué avec le souhait d'un dialogue ouvert. Trois instances de travail ont été créées (Le comité syndical le bureau syndical et le comité des sages qui réunit les anciens élus et personnes en mesure de transmettre la mémoire du territoire et d'expliquer les logiques de prises de décisions précédentes). Président et technicien sont, tous deux, présents dans ces instances.

Un cadre de travail commun a été défini : séance de travail hebdomadaire, échanges téléphoniques inter-séances, validation par les élus de la position à tenir par les agents, partage des rôles/expertise-exécution, communication proposée par l'agent et validée par les élus. Il est souligné que la répartition des rôles entre élu et agent est clairement définie en situation publique, mais qu'elle est beaucoup plus souple en phase de travail permettant de tester des hypothèses en confiance. Il est aussi mentionné, qu'un temps de calage a été nécessaire pour l'agent, car son président était aussi compétent pour émettre un avis technique.

Le facteur humain est aussi important pour installer la confiance dans le temps. Certains événements permettent de l'ancrer (situation de travail renforcé comme l'élaboration et la signature du « Contrat territorial », la réponse à

certaines difficultés, le changement d'habitudes de travail - ex : instauration du télétravail).

Le binôme est l'expression d'un équilibre dynamique résultant de l'objectif commun au sein de la collectivité au bénéfice des milieux aquatiques ; des personnalités (histoire, qualité et valeur, savoir-être et savoir-faire, ambition) ; des expériences.

NB : Le binôme agent-élu est stable. Leurs parcours respectifs sont empreints de reconnaissance et d'un certain succès relatif à l'objectif commun.

Pour l'élu, qui au fil des mandats a été reconduit avec de plus en plus de responsabilités (maire + président du SIGIV + président de la CCCL).

Pour l'agent, aujourd'hui directeur d'une structure comprenant désormais une équipe.

Pour le projet, qui continue à se développer, se financer et s'exécuter dans un climat serein.

La démarche concertée : un moyen de parfaire les connaissances des élus et de les impliquer dans la décision

Au sein de la collectivité, cette démarche initiée par le SIGIV a permis :

- une appropriation des enjeux environnementaux par les élus syndicaux ;
- une mobilisation des élus syndicaux sur un sujet technique tout en les faisant monter en compétence ;
- une appropriation de leur rôle d'élus et de leur positionnement par rapport aux agents.

Le partage de la connaissance au sein de l'exécutif est à relier avec la participation assidue dans le processus décisionnel de la collectivité et la répartition du portage des dossiers par leurs soins. Par exemple, la compétence Nature 2000 est sous la responsabilité d'un vice-président tandis que la compétence GEMAPI revient au président.